

Introduction Le mot de la direction

De par notre rôle d'acteur économique responsable, nous portons des valeurs fortes et une volonté de mettre l'humain au cœur des priorités, au sein de notre organisation et dans les relations que nous avons avec tous nos interlocuteurs. C'est pour ces raisons que nous avons souhaité écrire nos engagements et les partager avec nos collaborateurs, nos clients, nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs. Ces engagements sont sur les thèmes de l'environnement, la responsabilité, la durabilité, la fidélisation, l'éthique et la loyauté. Pour cela nous devons respecter les lois et le droit du travail, l'égalité des chances, veiller à la santé et la sécurité, protéger l'environnement, avoir des pratiques déontologiques, faire du commerce sans conflits d'intérêts, avoir des relations saines avec nos fournisseurs, lutter contre la corruption et garantir la confidentialité ainsi que la vie privée. **À travers cette charte, nous affirmons notre volonté et celle de chacun de nos collaborateurs d'agir avec exemplarité selon les principes énoncés, afin de garantir un système conforme aux réglementations et permettre l'amélioration continue.**

Article 1 Intégrité des affaires et lutte anti-corruption

Nous avons **une politique de « tolérance zéro »** vis-à-vis de toute pratique commerciale non-éthique au sein de Vêpres. Il va de notre responsabilité de prendre un engagement clair en matière de politique anti-corruption et d'exiger de nos partenaires de respecter les lois et réglementations en matière d'intégrité commerciale. Nous ne tolérons donc aucune forme de corruption : **pots-de-vin, détournements, extorsions et toute forme d'avantage indu sont formellement interdits, quel que soit l'objectif espéré.** Seuls les cadeaux et invitations s'inscrivant dans une logique de courtoisie professionnelle sont autorisés sous les conditions précises et énoncées ci-contre.

Le cadeau d'entreprise doit être...

1. **Offert** en toute transparence.
2. **Raisonné** en valeur et fréquence.
3. **Proportionné** à la situation.
4. **Conforme** aux réglementations et usages.

Article 2 Protection de l'identité et absence de représailles

La protection de l'identité et l'absence de représailles est une notion fondamentale. Nous encourageons tous nos collaborateurs à alerter systématiquement face à toute violation ou manquement (supposé ou avéré) de notre code d'éthique, de nos réglementations ou du cadre légal de notre activité. Nous prenons l'engagement de traiter avec la plus grande attention les signalements que nous recevons, ce afin de garantir la protection de l'identité de l'émetteur et s'assurer que celui-ci ne soit pas l'objet de représailles de la part de quiconque. **Afin de permettre à tous d'alerter sur des sujets variés, ces signalements peuvent être reçus par différentes personnes :** le responsable de service, le service RH et la Direction de l'entreprise sont trois interlocuteurs en capacité de recueillir ces alertes et de les traiter.

Article 3 Équité dans la pratique de l'activité

Nous nous engageons à respecter les normes d'équité dans le cadre de la pratique de notre activité, notamment en termes de publicité et de pratique concurrentielle. **Nous condamnons donc fermement toute pratique commerciale déloyale, et partageons avec nos partenaires un respect mutuel.** Nous visons ainsi une **concurrence intelligente** et mettons un point d'honneur à **ne pas affaiblir un acteur externe.** Chez Vêpres, il nous arrive de faire bénéficier à nos collaborateurs de formations dispensées par un de nos concurrents directs : c'est ce qu'on entend chez Vêpres par l'expression de « concurrence intelligente ». Nous sommes également capables de mettre nos ressources en commun, par exemple dans le cas d'une réponse à un besoin important ou à des exigences techniques particulières. De la même manière que nous nous interdisons toute pratique déloyale et mettons en avant notre déontologie et nos valeurs morales, nous attendons de nos partenaires qu'ils partagent cette même vision d'équité dans la pratique de leur activité.

Article 4 Confidentialité des données et propriété intellectuelle

Nous nous engageons à respecter le droit de la propriété intellectuelle de tous nos partenaires, ce qui signifie que **nous protégeons les informations de nos clients comme celles de nos fournisseurs et autres partenaires.** Nous sécurisons nos propres données et exigeons de tous nos interlocuteurs le même principe de respect de la propriété intellectuelle de Vêpres. Qu'il s'agisse d'un transfert de technologie ou de savoir-faire, le droit de la propriété intellectuelle est respecté **et les relations commerciales avec nos clients sont régies par des accords de non-divulgaration (NDA).** De plus, chaque collaborateur est soumis de par son contrat de travail à **la confidentialité au regard de toute information appartenant à Vêpres ou l'un de ses clients et partenaires,** ce même suite à une fin de collaboration.

Article 5 Protection des données personnelles et respect de la vie privée

Dans la logique du respect des individus, nous protégeons les données de nos collaborateurs et de nos partenaires externes, conformément à la loi et aux réglementations en vigueur. Sans autorisation ou besoin légitime de consulter ces informations personnelles, **nos systèmes d'information rendent impossible la violation de cette réglementation**. Seuls les individus eux-mêmes ont droit d'accès et de correction à leurs données personnelles. Ces exigences sont respectées à chaque fois que de l'information personnelle est **récoltée et conservée**. De la même manière, **le partage, la transmission et l'utilisation** de ces données ne pourra être fait que dans un cadre légal défini.

Article 6 Diversité, politique anti-discrimination et anti-harcèlement

Nous accordons une importance capitale au respect des individus et au bien-être de tous nos collaborateurs, ce pourquoi nous condamnons fermement toute forme de discrimination et de harcèlement, au sein de Vêpres comme dans le cadre des relations que nous avons avec nos partenaires. Ces engagements doivent être portés **collectivement et individuellement** par les collaborateurs et partenaires : c'est la **responsabilisation des actions et des comportements de chacun** qui **garantit le respect des individus et l'égalité pour tous**. Par exemple, les opportunités en termes de salaires, promotions, accès à la formation et récompenses variées sont proposés aux collaborateurs indépendamment de leur sexe, âge, appartenance ethnique, couleur de peau, orientation sexuelle, religieuse, appartenance politique ou toute forme de handicap.

Article 7 Santé et Sécurité

Il est dans les valeurs de notre organisation de fournir des conditions de travail optimales pour tous nos collaborateurs : au-delà de la conformité vis-à-vis des réglementations et des lois, c'est le bien-être de nos collaborateurs que nous favorisons en garantissant **leur sécurité et un cadre de travail satisfaisant**. Les activités opérationnelles et les équipements sont fréquemment soumis à **des processus de contrôle et d'amélioration continue**. Ce principe d'amélioration continue est notamment garanti par **notre double certification ISO 45001 et 9001**, animée par **notre service QSE** dans l'exercice de leurs missions quotidiennes (visites des chantiers, registre d'observation, quart d'heure sécurité, etc.). Enfin c'est également par la communication, interne et externe, que nous agissons pour la santé et la sécurité de tous (prévention, formations sur les risques, affichages informationnels, préparation aux situations d'urgence, prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, etc.).

Article 8 Protection de l'environnement

Nous nous engageons à respecter la réglementation environnementale en obtenant tous les permis, autorisations et enregistrements environnementaux liés à notre activité et leur mise à jour, y compris ceux liés aux substances dangereuses que nous utilisons. Nous exigeons de nos partenaires ce même respect des lois et réglementations en vigueur. Au-delà de la mise en conformité par rapport à un contexte légal, nous souhaitons également prendre des engagements **pour limiter autant que possible notre impact environnemental en incluant cette dimension dans nos prises de décision**. Nous voyons cet engagement **comme une opportunité de faire toujours mieux, plus propre écologiquement et plus responsable vis-à-vis de notre consommation de ressources**. Ainsi, nous agissons déjà aujourd'hui sur la gestion de nos déchets et le traitement des substances dangereuses, et avons la volonté de continuer à limiter notre impact et à mettre en place une logique d'amélioration continue à l'égard de la prévention et la réduction des sources de pollution, la gestion des déchets et des substances dangereuses, la gestion responsable de l'eau, la réduction de la consommation d'énergie et celle des émissions de gaz à effet de serre. Nous attendons également de nos partenaires cette même logique de limitation de leur impact environnemental et cette volonté de toujours rechercher des solutions plus respectueuses de l'environnement.

À travers cette charte éthique, nous affirmons notre volonté de préserver et de développer notre identité en tant qu'entreprise solide, experte et spécialisée depuis plus de 60 ans tout en conservant les valeurs d'une PME familiale qui nous sont chères.

Fait à Claix, le 05 mars 2024.

Éric BERNARD-BRUNEL
Directeur Général

Cédric MERCIER
Directeur Général

Jean DE VAUXCLAIRS
Président de CEME